

**VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

**ERRATUM**

**JOURNÉE D'ENREGISTREMENT**

**RÈGLEMENT NO 1836**

**RÈGLEMENT NO 1836 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 386 563 \$ À CETTE FIN**

Pour faire suite à la publication dans l'édition du 22 février dernier de l'avis public concernant la journée d'enregistrement du Règlement no 1836 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 386 563 \$ à cette fin, nous désirons aviser la population qu'en vertu de l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le nombre de signature requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 509 et non de 500.

Nous tenons à nous excuser pour les inconvénients.

Nancy Roy  
Greffière